

Atelier technique sur les enjeux de gestion du « **Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola** », site naturel du patrimoine mondial

Note 1 : Diagnostic partagé

Le « **Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata réserve de Scandola** » (Corse) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1983 au titre de bien naturel sur la base des critères (vii), (viii) et (x).

Rappel de la démarche et objectifs

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), organisation consultative du Centre du patrimoine mondial, opère au suivi des sites naturels et mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. En 2014, elle développe un outil d'évaluation de l'état de conservation des sites, « **Horizon du patrimoine mondial** », qui a vocation à rappeler les critères de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du site, identifier les impacts actuels et potentiels et qui évalue le système de protection et de management. Dans son dernier rapport de 2017 concernant le « Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola », (France, Corse) l'Horizon du patrimoine mondial évalue la conservation du site comme étant « bonne avec quelques préoccupations ».

Suite à ce travail engagé par l'UICN, un **atelier technique** va se dérouler pour la première fois dans la continuité de cette évaluation. Il concerne les **enjeux de gestion** du site et vise à **rassembler les acteurs locaux** et les experts de l'UICN dans les domaines concernés par la VUE (géologie et biodiversité) autour de ces enjeux. Cet atelier est co-organisé, avec l'accord du Ministère de la transition écologique et solidaire, par l'UICN, l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM) qui réunit les gestionnaires de sites du patrimoine mondial en France, et la DREAL de Corse (Direction régionale pour l'environnement, l'aménagement et le logement), qui accueillera les participants en septembre 2018.

L'atelier technique a pour objectifs de :

- Partager les conclusions de l'Horizon du patrimoine mondial ;
- Hiérarchiser les menaces identifiées communément afin de proposer des **actions opérationnelles** qui répondent aux enjeux de gestion ;
- Organiser les modalités de l'accompagnement technique de l'UICN pour la mise en œuvre de ces plans d'action (experts, outils, agenda, suivi).

La préparation de l'atelier (logistique et contenu) est réalisée sur une période de six mois, durant laquelle se développent trois grandes phases de travail : Phase i) Diagnostic partagé ; Phase ii) Identification des ressources ; Phase iii) Plan d'action et cahier des charges¹.

¹ L'atelier technique de septembre proposera, en plus d'un plan d'actions opérationnelles en réponse aux enjeux de gestion, des premières pistes de réflexion à la constitution d'un cahier des charges pour une étude

Diagnostic partagé

Cette note synthétise la première phase de travail à la réalisation de l'atelier technique. Elle tend à effectuer une première mise à jour des conclusions de l'Horizon du patrimoine mondial, grâce à un échange préalable avec des acteurs locaux et des experts concernant le diagnostic réalisé par l'UICN.

Enjeux de gestion: proposition de hiérarchisation et besoins en expertise

Diagnostic initial : conclusion de l'Horizon du patrimoine mondial

L'évaluation de l'état de conservation affirme que les valeurs du site sont globalement maintenues et que sa protection est effective. Néanmoins, l'UICN alerte sur l'absence d'un gestionnaire désigné et d'un plan de gestion global et sur les menaces suivantes (2017) :

- Activités de tourisme et de loisirs :
 - Pollutions : déchets et terre et mer, rejets des moteurs en mer
 - Perturbation de l'avifaune due à une fréquentation trop importante
 - Détérioration des fonds marins (herbiers de posidonie) due aux mouillages et des trottoirs à lithophyllum due aux passages des bateaux ;
- Routes : Projet d'élargissement de la D81 (axe principal parcourant le site et route des calanche de Piana) qui nécessiterait une EIE² ;
- Pêche : activité professionnelle et de plaisance provoquant une pression sur la ressource halieutique ;
- Traitement des eaux usées, déchets : capacité de traitement des eaux pour les villages (Porto et Girolata notamment) lors des périodes de forte fréquentation ;
- Activité/exploitation minière : Une licence de prospection de gaz est en attente (demandée par deux sociétés pour une recherche à 180km du bien) ;
- Risque incendie : risque global et site très exposé par sa forte combustibilité. Cependant, aucun grand feu n'a été déploré depuis 30 ans et le végétal a une capacité de régénération ;
- Températures extrêmes : dans la Réserve de Scandola ont été observés l'apparition d'espèces exotiques et une mortalité d'invertébrés.

Méthodologie

La conservation du site passe par la conservation de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE). Elle doit donc être au cœur des stratégies de décisions. Il paraît judicieux de s'y référer pour hiérarchiser les menaces. Le Golfe de Porto a été inscrit sur la base de trois critères :

- critère (vii) : il traduit la beauté naturelle du paysage et est systématiquement accompagné d'au moins un autre critère dans les processus d'inscription. Cette « beauté naturelle » est ici représentée par la spectaculaire géomorphologie du site et la richesse de la biodiversité terrestre et marine qui contribue à la valeur paysagère. Ce critère peut difficilement servir de référence seule à des actions de conservation ;
- critère (viii) : la géologie formée par des cycles volcaniques forme des paysages uniques. Les falaises de granite, matériau très résistant, sont par nature peu vulnérables aux menaces identifiées ;
- critère (x) : représentatif de la richesse de la vie marine, des espèces d'oiseaux marins (dont certaines menacées) et de la diversité d'habitats terrestres, ce critère est le plus complexe à la conservation de par la vulnérabilité de ses attributs.

Les stratégies développées doivent s'orienter vers la conservation des critères retenus lors de l'inscription afin de garantir le maintien de la VUE. Les enjeux de gestion semblent impacter plus directement le critère (x), plus vulnérable face aux pressions, qu'elles soient d'origine anthropique ou naturelle.

² Évaluation d'impact environnemental

Premières réponses au diagnostic de l'UICN : analyse locale

Les recherches bibliographiques et les entretiens menés jusqu'à présent permettent d'apporter des premiers éléments de réponse à l'Horizon du patrimoine mondial :

- ❖ **Activités de tourisme et de loisirs** : citées de manière spontanée et quasi-systématique par les acteurs locaux, elles sont effectivement un enjeu prioritaire pour la conservation du site. L'absence d'outil de mesure de la fréquentation touristique (provoquant la méconnaissance des capacités d'accueil et de charge) empêche d'avoir des données chiffrées sans lesquelles il est difficile d'apporter des évaluations de conservation crédibles et d'aborder le sujet avec les acteurs concernés. Cependant des échanges avec des personnes compétentes en matière de biodiversité ont permis de valider les inquiétudes soulevées par l'UICN concernant les atteintes portées à l'herbier de posidonie, à l'avifaune et aux coralligènes. Dans le cadre du projet d'extension de la Réserve naturelle de Scandola, dont le périmètre d'étude englobe tout le périmètre marin du site du patrimoine mondial, un travail d'identification des socio-professionnels a été fait et la concertation est en cours.
- ❖ **Il est impératif d'être en mesure d'apporter une valeur chiffrée aux inquiétudes du tourisme afin de proposer des actions appropriées et défendables auprès des personnes concernées. Les discussions engagées devraient permettre de trouver un accord commun pour l'application d'une réglementation limitant les impacts causés à la biodiversité. Il convient de coupler des actions de sensibilisation à l'environnement (grâce à une communication homogénéisée sur le site) et une réglementation qui définisse des zones équipées pour le mouillage et dédiées au passage des bateaux et engins nautiques.**
- ❖ **Routes** : la D81, principale voie de circulation du site et fameuse route des *calanche*, est surfréquentée lors de la saison estivale, posant des problèmes de circulation et de stationnement. Un dispositif d'alternat a alors été mis en place récemment par les agents de la collectivité de Corse aux heures de forte fréquentation pour la saison estivale afin de limiter les embouteillages, dus essentiellement aux véhicules à gros gabarit. Ce système d'alternat concerne donc surtout les autocars, les poids-lourds, etc.
- ❖ **Cette solution d'alternat permet de fluidifier le trafic et constitue une alternative au projet d'élargissement de la D81, projet qui aurait nécessité une EIE. Elle a permis de réagir sur la gestion et la maîtrise du fort trafic routier plutôt que de modifier les voies de circulation.**
- ❖ **Pêche** : la pêche professionnelle interroge sur la durabilité de la ressource halieutique. Cette activité a été prise en compte dans le projet d'extension de la Réserve de Scandola, permettant l'identification des pêcheurs exerçant dans la zone d'étude. Le bien du patrimoine mondial est concerné par une prud'homie (Aiacciu) d'environ 10 pêcheurs permanents, qui se voient délivrés d'autorisations permanentes et temporaires pour pratiquer au sein de la réserve. L'étude montre que le site du patrimoine mondial (Scandola, golfe de Girolata, côte nord du golfe de Porto et Capo Rosso) est précisément le secteur le plus exploité avec les filets à poisson, et que la surpêche a provoqué des déséquilibres à partir des années 90 (apparition de faciès à surpâturage à oursins). Pour certains acteurs locaux, la pêche professionnelle constitue un enjeu important à cause de la forte concurrence entre les pêcheurs. La pêche de loisir peut, quant à elle, être plus facilement maîtrisée (par une communication alertant la réglementation en vigueur et un éventuel renfort des contrôles en mer).
- ❖ **La menace liée à la pêche peut donc être maîtrisée, pour l'activité professionnelle et de plaisance, par une réglementation adaptée au maintien de la ressource halieutique et par une meilleure sensibilisation au patrimoine marin. Avec des moyens alloués, des contrôles plus réguliers en mer permettront de garantir l'effectivité de la réglementation appliquée.**

- ❖ **Traitement des eaux usées et déchets** : le traitement des eaux constitue un enjeu majeur à la conservation du bien : les villages attractifs du site du patrimoine mondial, Porto et Girolata, ne sont que peu habités à l'année et font face à une pression touristique très importante³. Pour pouvoir répondre aux besoins des communes tout au long de l'année, Porto a remplacé sa station d'épuration en 2015 par une station ultra-moderne⁴ et Girolata, qui ne compte qu'une cinquantaine d'habitants permanents, a inauguré en 2017 une station d'épuration et son réseau d'assainissement d'eaux usées, pour un budget de près de deux millions d'euros, prouvant son intérêt à proposer une offre touristique de qualité. De plus, Girolata est en mesure de recycler 80% de ses déchets (y compris ceux de ses établissements touristiques).
- ❖ **Aujourd'hui, Porto et Girolata sont équipés de nouvelles stations d'épuration conformes à la dernière réglementation en matière de protection de l'environnement. Ces aménagements, permettant d'assurer un traitement des eaux viable pour répondre à la forte fréquentation saisonnière, prouvent l'engagement des communes aux actions environnementales et au maintien de la qualité du site du patrimoine mondial. Des actions de sensibilisation peuvent être menées pour pallier la problématique des déchets retrouvés en terre et mer lors de la période estivale.**
- ❖ **Forage minier** : deux sociétés ont demandé en 2002 la prolongation d'un permis de recherche d'hydrocarbures à proximité du bien du patrimoine mondial. Cette demande avait été rejetée par les gouvernements précédents, mais aucune décision officielle concernant le non-renouvellement de ce permis n'a été rendue, maintenant la situation en suspend. Les conséquences sur le patrimoine naturel du site seraient majeures en cas d'incident lors du forage et difficilement maîtrisables de par la violence et l'irrégularité des vents dominants et des courants marins.
- ❖ **Les permis sont accordés par les ministres en fonction des capacités techniques et financières du demandeur. Pour l'heure, la demande de licence n'ayant pas été renouvelée, la procédure est bloquée.**

Le site est également confronté à des impacts exogènes à forte ampleur et qui concernent toute l'île, voire toute la région biogéographique méditerranéenne.

- ❖ **Feux** : le végétal est fortement combustible sur le bien du patrimoine mondial, néanmoins le diagnostic précise qu'aucun feu de plus de 100 hectares n'a été déclaré depuis plus de 30 ans et que la capacité de régénération du végétal peut être rapide. En réponse à cela, les acteurs locaux appellent à la vigilance : d'une part, la capacité de régénération concerne surtout le maquis, mais d'autres espèces de flore sont présentes et fragiles. D'autre part, il est d'autant plus inquiétant de constater qu'aucun grand incendie n'a été à déplorer depuis tant d'années, car le risque de propagation de feu plus large et plus rapide n'en est que plus important. Le climat méditerranéen est très sec et les feux actuels peuvent avoir une ampleur qui aurait été inimaginable il y a quelques années. De plus, la Corse est une des régions les plus foudroyées de France, et après une longue période de sécheresse, un foudroiement pourrait embraser le site. Si la sensibilisation au public peut limiter le risque d'origine anthropique (par la signalétique par exemple), le risque naturel existe et il est nécessaire que les actions soient prévues, notamment pour assurer la sécurité civile sur les

³ Une étude révèle que plus d'un million de visiteurs se sont rendus sur le site du patrimoine mondial entre avril et octobre 2012 (P-M Luciani, 2013). De plus, la tendance du tourisme en Corse est à la hausse : 220.000 touristes supplémentaires ont été réenregistrés en 2017 par rapport à l'année précédente (Agence du tourisme de la Corse, juin 2018).

⁴ Selon les chiffres de 2016, 100% des boues sont destinées au compostage (source : Fiche STEU du Portail des données sur l'eau du bassin de Corse)

routes et les sentiers de promenade où la fréquentation est importante et la gestion d'autant plus complexe. L'Office national des forêts (ONF) a procédé au marquage de plusieurs pins qui menacent de tomber sur la chaussée (D81), mais qui n'ont toujours pas été coupés. Le site n'est à ce jour pas équipé pour maîtriser un grand feu, par manque de moyens et d'équipements sur place. Malgré l'existence du PPFENI⁵ pour la Corse qui prévoit différents dispositifs de lutte contre le feu dont certains ont prouvé leur efficacité, la complexité d'accès au site complique grandement les interventions.

- ❖ **Le risque incendie est réel et ne doit pas être sous-évalué du fait de trente années écoulées sans feu d'ampleur. Le plan d'actions devant faire des choix de priorités, l'anticipation des incendies semble primordiale pour les acteurs locaux, qui s'accordent à dire qu'une étude spécifique doit être réalisée pour le site afin de mettre en application des dispositifs de lutte efficaces.**

- ❖ **Températures extrêmes** : Dans la réserve de Scandola, les fortes températures ont provoqué la mortalité d'espèces et le développement d'espèces invasives : l'étude de l'extension de la réserve précise que les changements du climat ont causé une régression et une détérioration des encoissements à *lithophyllum byssoides*⁶ et l'apparition d'une algue invasive. Cependant, la Réserve assure diverses recherches scientifiques et a obtenu le Diplôme européen des espaces protégés. L'« effet réserve » de Scandola a permis la forte croissance d'espèces rares de Méditerranée dont la pêche est strictement surveillée. Les suivis de l'état de conservation des roches infralittorales et du coralligène se poursuivent et concluent à un « très bon état de conservation ».

- ❖ **La Réserve naturelle de Scandola prouve l'efficacité de ses programmes de recherche par le maintien des populations emblématiques méditerranéennes. Cependant, cet exemple de bonne pratique ne concerne qu'une partie du site, le plan d'actions opérationnelles doit garantir la sauvegarde de la biodiversité pour l'ensemble de celui-ci. Si le projet d'extension de la Réserve aboutit, selon ce qu'il sera appliqué, les recherches scientifiques concerneront le site dans sa globalité.**

Après le partage des résultats de l'évaluation de l'UICN, les interlocuteurs s'accordent à dire que les activités de tourisme, qui ne sont pas maîtrisées, sont l'enjeu véritable de la conservation du site. Cependant, les acteurs locaux souhaitent mettre en exergue une menace importante qui paraît sous-évaluée dans l'Horizon du patrimoine mondial.

- ❖ **La pollution aux hydrocarbures** : elle est évoquée concernant les rejets des engins à moteurs et l'exploitation des fonds marins en cas de prospection de gaz. Pourtant, ce risque de pollution qui pourrait survenir en cas d'accident aurait des conséquences absolument catastrophiques pour le site : le critère (x) serait directement atteint, provoquant une perte en biodiversité importante et éventuellement irréversible. Les acteurs alertent sur l'absence de préparation à une telle éventualité : un plan POLMAR⁷ existe, mais il n'est pas effectif, car le site n'est pas équipé de manière à répondre efficacement à un accident d'ampleur. Des discussions sont en cours concernant une possible stratégie nationale, selon laquelle des équipements de dépollution importants seraient stockés à Paris puis délivrés par avion, permettant d'agir rapidement et de couvrir un périmètre large. En attendant les conclusions de cette réflexion, il serait souhaitable de **pré-équiper** le site et de réaliser un **exercice** : les

⁵ Plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies pour la Corse, dont l'actuel est valide jusqu'en 2022.

⁶ Ou dénommés « trottoirs » : algue calcaire formant des corniches en zone méditerranéenne.

⁷ Plan d'intervention déclenché en cas de POLLutions MARines accidentelles, qui met en œuvre des chantiers de dépollution grâce à des moyens spécialisés. Lorsqu'une intervention en mer est nécessaire, ce plan est déclenché par les préfets maritimes.

responsables du POLMAR organisent des exercices périodiques pour des zones portuaires. Il serait intéressant d'inclure au POLMAR la dimension « patrimoine mondial », afin qu'il prenne en compte les valeurs patrimoniales rattachées à certains sites pour la réalisation d'exercices. En coordonnant la Préfecture maritime de méditerranée (PREMAR) et les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), un exercice sur le site pourrait avoir lieu.

- ❖ **Les pollutions marines accidentelles sont reconnues localement comme une menace d'ampleur qui nécessite d'être priorisée dans le plan d'actions. En cas d'accident à proximité du site, les conséquences atteindraient gravement la VUE. Réaliser un exercice anti-pollution prouverait un engagement à la priorisation de cette menace et garantirait l'effectivité d'un dispositif anticipé.**

Conclusion

Besoins en expertise

Il conviendrait d'engager en priorité un suivi concernant le domaine de la biodiversité, car c'est une valeur hautement concernée par les enjeux de gestion identifiés. L'« état de conservation » du tableau ci-dessous est évalué par des personnes interrogées compétentes dans les domaines correspondants.

Domaines	Expertise nécessaire	Etat de conservation	Préoccupation/Intérêt
Flore terrestre	Végétal	Très bon	Espèces remarquables et espèce endémique ⁸
Flore aquatique	Plantes aquatiques et algues coralligène	Moyen	Trottoirs à lithophyllum, herbier de posidonie
Faune aquatique	Poissons, crustacés	Bon	Mérou (brun, royal, gris, badèche) corb, langouste
Avifaune	Oiseaux marins	Mauvais	Balbuzard pêcheur

En second plan, une expertise concernant le domaine de la géologie serait envisageable, par correspondance au critère (viii) retenu à l'inscription du Golfe de Porto.

L'Horizon du patrimoine mondial de l'UICN a été partagé localement, permettant d'apporter les réponses suivantes :

- La question de la gouvernance est primordiale – le plan d'actions opérationnelles offrira des pistes de réflexion au futur plan de gestion, que le gestionnaire pourra mettre en application grâce à des moyens alloués ;
- Les activités de tourisme et de loisirs sont effectivement au cœur des préoccupations de la majorité des acteurs locaux ;
- La **prévention des risques**, notamment **d'incendie** et de **pollution aux hydrocarbures**, peut paraître sous-évaluée. Le plan d'actions proposera une priorisation de ces menaces, en prévoyant des dispositifs de lutte efficaces qui permettent la protection de la VUE.

Synthèse de l'analyse locale : proposition de hiérarchisation

Légende :

✓ : action réalisée

∩ : action en cours

> : action à mener

⁸ L'« œillet de madame Gysperger » (*Dianthus gyspergerae*), ne pousse que dans les *calanche* de Piana (B. Recorbet, 2018).

Menaces	Impact	Intensité	Réponse locale
Menaces actuelles			
Activités de tourisme/ récréatives	(x)	Menace forte	<ul style="list-style-type: none"> ∩ Concertation avec les acteurs socioéconomiques (extension RN) ∩ Appliquer une réglementation adaptée aux enjeux environnementaux : zones de mouillage et équipements légers, zones de mouillage pour les grandes unités, dispositifs réglementaires et/ou contractuels pour limiter le dérangement de la faune ∩ Encourager le développement de modes de navigation moins impactants ➢ Créer un observatoire de la fréquentation pour le site afin de définir des capacités d'accueil et de charge ➢ Développer une offre de tourisme durable, adaptée à la capacité de charge du site ➢ Définir une stratégie de communication homogénéisée ➢ Développer une charte des bonnes pratiques ➢ Sensibiliser à des pratiques respectueuses ➢ Renforcer les contrôles pour s'assurer du respect de la réglementation
Pêche	(x)	Menace faible	<ul style="list-style-type: none"> ∩ Pêche professionnelle : concertation avec les pêcheurs (extension de la réserve). ➢ Pêche de plaisance : sensibiliser au patrimoine naturel et maîtriser l'activité par les contrôles
Pétrole/gaz	(vii), (x)	Données manquantes	En attente. Le permis de prospection de gaz n'a pas été renouvelé depuis l'opposition au forage des précédents gouvernements.
Routes	(viii)	Menace faible	✓ Trafic routier régulé en période saisonnière grâce à un alternat pour les poids-lourds, autocars...
Traitement des eaux usées, déchets	(x)	Menace faible	✓ Mise en conformité et fonctionnement des stations d'épuration e Porto et Girolata, en capacité de répondre aux besoins en haute saison.
Menaces potentielles			
Pollution aux hydrocarbures	(x)	Menace forte	<ul style="list-style-type: none"> ➢ À prioriser : pré-équiper le site en stockant du matériel et rendre effectif le plan POLMAR ➢ Renforcer la surveillance ➢ Préparer un exercice anti-pollution pour le site pour être en mesure d'agir vite en cas d'accident
Risque incendie	(viii), (x)	Menace forte	<ul style="list-style-type: none"> ➢ À prioriser : faire une étude spécifique pour le site ➢ Rendre effectif le plan PPFENI en l'adaptant aux contraintes locales (accessibilité, excentricité) ∩ Compléter l'information du public sur le risque incendie

Changements globaux	(x)	Données manquantes	<ul style="list-style-type: none"> ~ Poursuivre les suivis scientifiques sur l'apparition d'espèces exotiques (extension de la Réserve) > Sensibiliser les usages en mer
Autres			
Gouvernance			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comité de pilotage ~ Désigner un gestionnaire ~ Créer un comité technique > Renforcer les moyens alloués > Développer des synergies de concertation avec les autres dispositifs de gestion
Diffusion de la VUE/ connaissance du patrimoine naturel	(vii), (viii), (x)		<ul style="list-style-type: none"> ~ Définir une politique de connaissances des milieux et des espèces (extension de la réserve) ~ Identifier les spots de plongée et évaluer les effets (extension de la réserve) ~ Caractériser l'effort de pêche (extension de la réserve) ~ Constituer une base iconographique sur les attributs de la VUE ~ Impliquer les populations dans la définition de projet (extension de la réserve) ~ Associer les acteurs et opérateurs touristiques locaux dans la gestion du site (extension de la réserve) > Créer un observatoire des paysages (notamment depuis la mer) > Cartographier les mouillages forains > Affiner la croissance sur les sources de pollutions marines et leurs effets > Élaborer des supports de communication > Informer et sensibiliser les différents groupes d'acteurs et d'utilisateurs
Intégration des équipements et aménagements	(vii), (x)		<ul style="list-style-type: none"> ~ Veiller à la prise en compte des enjeux dans les nouveaux PLU et la carte du PNRC > Mettre en application un référentiel technique pour l'insertion paysagère des travaux routiers > Aménager les plages et arrières plages